



# Le Dampsois Infos

n° 78

Journal d'information  
de la commune des Damps

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021

festivités

L'ORÉE DU BOIS

COVID

Respect des règles

Travaux

Parc des Dans

## Édito

par René DUFOUR  
Maire des Damps



Nous allons basculer en 2022 dans quelques jours et nous serons toujours avec la pandémie « Coronavirus ». Après une éclaircie durant l'été, nous pensions tous que les jours difficiles étaient derrière nous. Hélas, il n'en est rien. La reprise fulgurante qui vient d'arriver en deux semaines nous oblige à être et à rester très prudents. Dès lors que la planète

entière n'est pas totalement vaccinée, le risque de nouvelle vague de Covid pèse sur nous tous. Port du masque, gestes barrières, vaccination sont plus que jamais de rigueur. Faites-vous vacciner c'est le seul moyen de freiner cette épidémie.

Notre commune a vu s'installer en 2021 des nouveaux habitants. En 2022, d'autres arriveront avec la dernière tranche de l'Orée du Bois et notre village passera probablement la barre des 1500 habitants. L'agglomération Seine Eure va réaliser au cours du premier semestre les travaux d'aménagement de la zone d'activités « le Parc des Dans ». Ce lotissement économique

accueillera ensuite des activités non polluantes et non bruyantes. Ce sera enfin l'aboutissement de plus de 10 années d'attente pour ce projet phare des équipes municipales.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'année 2021, en famille si vous le pouvez. Prenez soin de vous et des vôtres en ces temps très perturbés et j'espère que nous pourrons nous revoir très bientôt dans des conditions plus conviviales et amicales, en un mot « comme avant » !

Très bonne et très belle nouvelle année 2022 à tous.

Bien à vous.



AU SUJET DE...

## ► Multisports (city park)

La municipalité avait lancé en juillet un sondage auprès de 95 jeunes (12-17 ans) pour connaître leurs souhaits en matière d'équipements sportifs. Une trentaine de jeunes ont répondu plaçant le multisports (en zone intérieure du village) en premier choix. Un appel d'offres a été lancé et 5 entreprises ont répondu favorablement en indiquant que le meilleur emplacement pour ce type d'équipement était au Parc de la Forêt sur un espace libre. Avant même

que la réunion publique prévue ne soit faite et que le choix des élus soit arrêté, les riverains du Parc de la Forêt (24 signataires) ont lancé une pétition (visible en mairie) s'opposant à cette installation au motif de générateur de bruits et dévalorisant leurs propriétés. C'est fort regrettable ! Les élus ont donc décidé, lors de la séance du 22 novembre, de ne pas donner suite dans l'immédiat à ce projet et de ne pas effectuer de demande de subventions.

Il faut savoir qu'actuellement, il n'y a pas, sur la commune, un terrain pour monter un tel projet qui permette une sécurité maximale pour les jeunes fréquentant cet équipement.

Meilleurs  
vœux





## AU SUJET DE...

### ► Respect de l'urbanisme

Le lotissement « l'Orée du bois » est en cours de construction. Les propriétaires des parcelles privées doivent impérativement respecter les règles d'urbanisme et particulièrement le règlement de la zone UCa. Cette zone correspond précisément à ce lotissement.

Ce rappel concerne essentiellement les « clôtures ». Dans ce lotissement les clôtures doivent être édifiées avec des grillages doublés de haie végétale à l'intérieur des propriétés. Cette règle s'applique aux clôtures sur emprises publiques mais aussi sur les emprises avec les voisins.

### ► Boîtes aux lettres

Nous envisageons de mettre en place dans la résidence « les Vauges » un système de boîte aux lettres centralisées. Ceci aurait le mérite de faciliter la tâche des facteurs et autres entreprises réalisant des dépôts de colis à domicile. Aujourd'hui les boîtes aux lettres sont positionnées selon le bon vouloir des propriétaires et c'est devenu un problème. Cette opération sera réalisée par la commune et les boîtes seront regroupées par secteur en bord de la rue des Vauges.



## TRAVAUX

### ► L'Orée du Bois

La SILOGE vient de boucler son appel d'offres pour les 13 pavillons qui viendront se positionner au bord de l'allée des Erables. Leur allure sera identique à ceux déjà construits dans les tranches précédentes. Les travaux vont démarrer début 2022 pour une durée d'environ une année.

Dans le même temps, AMEX (aménageur de la troisième et dernière tranche) a déposé cet été le

permis d'aménager qui comporte 10 lots en accession à la propriété par AMEX. Pour la SILOGE, 6 pavillons en location avec option d'achat et enfin les 11 petits logements locatifs avec une salle commune pour les Seniors. Tout cela pourra démarrer courant 2022 si aucun problème ne vient perturber cette opération. Ainsi le projet qui a démarré en 2014 s'achèvera.



### ► Salle O. Mirbeau

Tout est fini mais un problème de dernière minute a vu le jour avec les bornes électriques amovibles. L'une des bornes (mais peut-être les autres aussi), enfermée dans un caisson censé être étanche, prend l'eau et entraîne des disjonctions bloquant par sécurité le fonctionnement des bornes. L'entreprise doit reprendre les travaux incessamment sous peu ! Pour le reste tout fonctionne correctement et

la sonorisation fixe de la salle avec le nouveau sonomètre régulateur de sons, donne satisfaction aux premiers utilisateurs. Nous espérons profiter de la cérémonie des Vœux, le vendredi 14 janvier 2022, pour inaugurer la salle après les travaux.





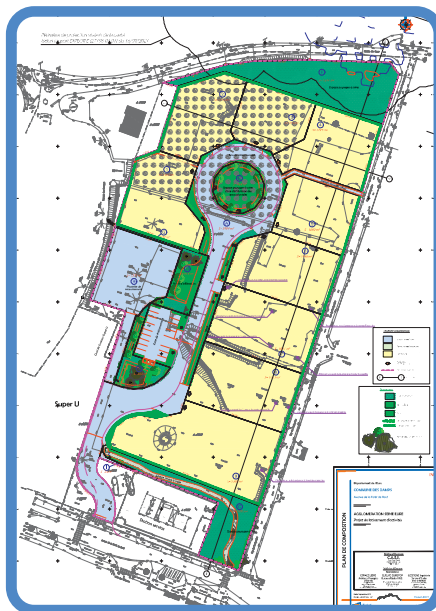
## LE COIN DE L'AGGLO SEINE EURE

### ► Bacs à déchets

À compter de janvier 2022, les sacs jaunes ne seront plus ramassés ! Si vous n'êtes pas venu chercher votre bac jaune vous avez encore la possibilité de le faire en téléphonant au secrétariat de la mairie. Le bac vous sera remis aux ateliers municipaux soit sans les roues pour être mis dans un véhicule (même petit) ; soit avec les roues montées. Il se traîne aussi très facilement lorsqu'on est à pied. Il s'agit du dernier délai et il n'y aura pas de livraison à domicile. On rappelle que seules les personnes ne pouvant absolument pas se déplacer verront le bac porté à domicile. Pour les autres il n'y aura pas de livraison.



### ► Aménagement « Parc des Dans »



L'opération de contrôle de la position précise de la cavité souterraine située à l'extrême Nord de la parcelle est terminée. Un nouveau relevé est en

possession de la municipalité et il sera communiqué à titre de complément d'information dans les prochaines semaines à tous les propriétaires concernés par cette cavité comme cela avait été fait il y a de nombreuses années.

Le conseil municipal, à la majorité (9 pour, 4 abstentions, 1 contre) a émis un avis favorable à l'opération de réalisation de ce projet. C'est l'agglomération Seine Eure qui portera tous les travaux y compris les plantations, l'éclairage public.... Le permis d'aménager sera déposé début janvier 2022 pour des travaux aux environs de mai, juin 2022. La commercialisation des 11 lots, à la vente uniquement, démarrera durant cette période. Ce projet qui remonte à 2010 verra enfin le jour et permettra, c'est l'objectif, de créer des emplois et de l'activité.



## BRÈVES

### ► Présence verte

Depuis de nombreuses années, la municipalité et le CCAS proposent la téléassistance à tous les dampsois de plus de 60 ans. Le CCAS prend en charge une partie des coûts en fonction des revenus. Ce service permet, en cas d'accident, de chute au domicile, dans le jardin de prévenir immédiatement un proche, un voisin et/ou les secours. Cela peut sauver la vie ! Une réunion sera organisée courant du premier trimestre avec Présence verte pour informer de ce service avec tous ceux qui seraient intéressés.



### ► L'école Jules Verne

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le protocole sanitaire a été allégé et quelques activités ont pu reprendre sport en extérieur, piscine... 117 enfants ont rejoint le groupe scolaire avec une classe en moins. Les mesures sanitaires du ressort de la municipalité (désinfection, aération, protocole à la cantine...) sont appliquées scrupuleusement. Durant le mois d'octobre la semaine du goût a permis aux enfants de goûter entre autres aux délices des plats Antillais. Les dames de service avaient aussi mis leurs plus beaux habits pour cette occasion.





## BRÈVES



### RESPECTONS LES RÈGLES !

#### LES CHIENS

Vous êtes propriétaire d'un animal à quatre pattes alors, svp, respectez une règle d'or « **je ramasse les crottes de mon petit ou gros toutou adoré** ». Les agents municipaux et les promeneurs vous en remercieront. Vérifiez vos clôtures et pieds de clôture afin que votre animal ne puisse pas mordre un passant, un enfant et qu'il ne puisse pas s'échapper et ainsi éviter aux agents municipaux d'avoir à le rattraper car ils ont autre chose à faire ! Enfin, si vous possédez un(e) chien(ne) de 1ère ou 2e catégorie, n'oubliez pas de les déclarer en Mairie (c'est une obligation). Pensez aux voisins et évitez que votre chien, s'il est dans votre jardin, aboie toute la journée !

#### FEUX

Nouvel arrêté préfectoral entré en vigueur le 16 novembre 2020 sur **l'interdiction totale de brûler à l'air libre**. Aucune matière ne doit être brûlée (tontes, bois de haies, d'arbustes, d'élagage, déchets des constructions...). Les particuliers et les entreprises doivent utiliser les déchetteries. **Le non respect vaut une contravention de 450 euros.**

#### ENCOMBRANTS

Il est interdit de déposer sur ou en bordure de la voirie des objets divers. Vous devez obligatoirement si vous possédez un véhicule les déposer en déchetterie ou, s'ils sont en bon état, les déposer à la **Ressourcerie**

(09 86 48 63 60) ou auprès d'**Emmaüs** (02 35 77 00 57). Si vous n'avez pas de véhicule appelez malgré tout la Ressourcerie. On rappelle que laisser des objets sur la voie publique est passible d'amende.

#### DÉCHETS

Les déchets de bois, gravats, pneus, TV, cartons, électroménagers, bouteilles de gaz, produits chimiques usagés doivent être portés en déchetterie. Les produits chimiques usagés ne doivent pas être jetés dans les poubelles (ordures ménagères et tri sélectif). Il y va de la sécurité de tous.

#### HAIES

Les haies et les arbres bordant les voies publiques doivent être taillés car ils constituent un danger pour les piétons, les usagers de la route (panneaux de signalisation dissimulés) et les réseaux aériens (téléphone et électrique). De même les haies entre les propriétés privées sont à tailler régulièrement.

#### BRUITS

Un arrêté préfectoral régleme les horaires d'utilisation des engins bruyants (tronçonneuses, disqueuses, engins à moteur thermique...). Leur utilisation n'est autorisée que :  
 - Lundi au vendredi 8H30 à 19H30.  
 - Samedi 9H à 12H et 15H à 19H  
 - Dimanche et jours fériés 10H à 12H  
 En dehors de ces horaires l'utilisation d'engins bruyants est strictement interdite.

## La sécurité autour de l'école

Parents, vous accompagnez votre enfant à l'école, merci de rouler doucement et de respecter le stationnement. Les arrêts sur les lignes jaunes et les passages piétons sont interdits. N'hésitez pas à faire

quelques dizaines de mètres à pied pour la sécurité de votre enfant plutôt que de le déposer en plein carrefour comme certains. Merci pour tous les enfants.



## ACTIVITÉS MUNICIPALES

Petites reprises des activités sur la commune à la suite d'un allègement du protocole Covid et l'obligation de présenter le pass sanitaire et de porter un masque à l'intérieur.

### Bourse aux jouets

Une première réussie pour la commission Culture-loisirs. Beaucoup de visiteurs durant toute la journée du 28 novembre. Les exposants très nombreux ont pu vendre correctement leurs jouets usagés et les objets de puériculture. À renouveler l'an prochain.



### Théâtre

Une petite pièce « Déconfinez-moi » produite par la Compagnie de l'Ourail a été jouée le 14 novembre à la salle Mirbeau en reprise après plusieurs mois de fermeture. Une petite centaine de personnes se sont déplacées et ont pu apprécier de passer une après-midi dans la bonne humeur.





## ACTIVITÉS MUNICIPALES

### ► Exposition Art contemporain

Pass sanitaire, port du masque obligatoires pour pénétrer salle Mirbeau et voir les œuvres des artistes exposées durant une bonne semaine. Point de vernissage comme les années précédentes pour cause de Covid. Néanmoins, les œuvres exposées étaient de qualité, riches en couleur, originales et le choix de la commissaire de l'exposition Mme DELECROIX était parfait ainsi que la scénographie de M. Houques. Là aussi de très nombreux visiteurs tous très heureux de retrouver la « culture » avec joie et bonheur.



### ► Noël

Le Noël des enfants du personnel municipal a été, en dernière minute, annulé pour cette année. Les enfants ont malgré tout reçu leurs cadeaux mais pas de visite du Père Noël. Pour le Noël de l'école, le spectacle offert par le comité des Fêtes de



la commune a eu lieu le jeudi 16 décembre mais sans goûter, chocolat chaud et jus de fruits. La municipalité a offert comme tous les ans un paquet de chocolats à chaque élève et aux enseignants.



### ► LES ANNULATIONS

Une fois encore, nous avons été dans l'obligation d'annuler certaines manifestations.

- **LE REPAS DES ANCIENS** annulé dans le seul objectif de protéger tous nos aînés car faire un repas au cours duquel tout le monde danse est trop risqué.
- **LE COLIS DE NOËL ET LA BÛCHE.** Le colis distribué à la salle O. Mirbeau mais sans la dégustation de la bûche car non autorisé par la préfecture et toujours avec pour seul objectif, protéger.
- Nous sommes dans l'attente de savoir si nous pourrions le 8 janvier prochain déguster la **GALETTE DES REINES ET DES ROIS !**
- Même question pour les **VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ** le 14 janvier 2022. Pourrions-nous organiser le moment de convivialité après la cérémonie des Vœux ! Nous ne savons pas.

### ► Berges saines

Pour la 10e édition de l'opération de nettoyage des berges de la Seine, une trentaine de Dampsoises et Dampsois se sont déplacés, malgré le vent et la pluie pour participer à cette opération citoyenne. Les déchets de plastiques, ferrailles bois... trouvés mais un peu moins nombreux que les précédentes éditions. On constate que les efforts de ne pas jeter n'importe où les déchets payent puisque d'année en année, il y a moins de déchets. Il faut poursuivre ces efforts à tous les niveaux.





## ACTIVITÉS MUNICIPALES

### Extraits des conseils municipaux

28 septembre 2021

- Avis favorable sur la modification du PLUi de l'agglomération
- Lancement de la procédure d'un bien vacant présumé sans maître
- Convention CDG27 pour référent signalement
- Admission en non-valeur
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire
- Approbation du rapport CLECT
- Révision du règlement et des tarifs de location de la salle O. Mirbeau
- Nouvelle longueur de voirie communale

22 novembre 2021

- Modification statuts de l'agglomération
- Achat terrain bord de l'Eure
- Révision des règles du régime indemnitaire
- Modification taux MNT
- Avis sur le projet appontement CEMEX
- Avis favorable au permis d'aménager zone d'activités.

6 décembre 2021

- Demande subventions pour pose de 2 poteaux incendie
- Convention médecine du travail CDG27
- Création poste attaché territorial
- Admission en non-valeur



## ÉTAT CIVIL

### Naissances

Malou LAVENU-VINUALES  
le 15/10/2021  
Diégo MARQUES le 25/11/2021

### Décès

Elisabeth LEFEBVRE le 07/10/2021  
Antoinette VALENCE le 29/11/2021

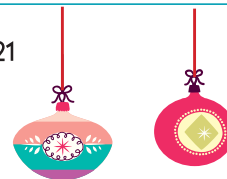
### Pacs

Manuela BAUR et Gilles RAGE le 12/11/2021



## ASSOCIATIONS

Des activités ont repris dans certaines associations (danse, couture, broderie, football, randonnée...). Mais hélas, la 5<sup>e</sup> vague est arrivée et une nouvelle fois, un stop a été imposé pour certaines activités.



## FESTIVITÉS JANVIER À FIN JUIN 2022

Attention, compte tenu du protocole sanitaire, la présentation d'un PASS SANITAIRE et le PORT DU MASQUE peuvent être obligatoires.

8 JANVIER	Galette des Reines et Rois (Salle OM)
14 JANVIER	Vœux aux Dampsois (salle OM)
26 FÉVRIER	Théâtre d'improvisation (salle OM)
5 & 6 MARS	Loto du FCSE (foot)
1, 2 & 3 AVRIL	Exposition Artistes locaux (Salle OM)

9 AVRIL	Chasse aux Œufs (Salle OM)
1 <sup>er</sup> JUIN	Spectacle Accueil de Loisirs (Salle OM)
21 JUIN	Fête de la Musique (Cour d'Honneur Mairie ou salle OM si pluie)

Salle OM : Octave Mirbeau, rue des Merisiers

Toutes ces manifestations sont programmées mais pourraient être reportées ou annulées selon les décisions préfectorales !!!

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes

